

Port de Pêche
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 23 47 64
peche.laturballe@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

Conseil Consultatif de la Halle à Marée du Port de La Turballe

Compte rendu de la réunion du 28 mars 2014

La réunion a débuté à 15:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 17:30.

1. Bilan 2013

M. Palladin présente les résultats techniques 2013. La Crie de La Turballe maintient son activité par rapport à 2012 dans un contexte très difficile.

Cependant, on constate une baisse de 6.2 % du tonnage présente aux enchères sous criée. Le maintien des résultats étant dû au bon chiffre des ventes de petits pélagiques.

2. Situation générale pêche

Les pêcheurs font part à l'administration de leurs problèmes avec la disparition des prix de retraits et des ventes directes. La mauvaise gestion de la saison civelles est également abordée avec l'administration.

Après avoir répondu aux questions, M. Porcher Labreuil indique aux pêcheurs que la gestion du Thon rouge pour la saison à venir sera simplifiée par l'utilisation de bague individuelle par poisson, ce qui devrait faciliter les débarquements en limitant les contrôles.

Une discussion s'engage sur l'objectif de toutes ces mesures qui ne feront que fragiliser à terme l'approvisionnement français en produits de la mer.

3. Freintes et tares

L'harmonisation des freintes et des tares de bacs est achevée dans les systèmes informatiques et sera affectif, pour la Turballe, début avril. Le système existant au Croisic demeurant inchangé.

4. Gestion de contenants

La criée va communiquer à chaque acheteur son quota de bacs qui servira de base pour la gestion des contenants. Cette gestion, annoncée depuis un an sera mise en place début avril. L'un des objectifs de cette mesure est d'accélérer le retour des contenants.

5. Point sur les travaux en cours

Après avoir fait le point sur les investissements réalisés depuis 2011, M. PALLADIN dresse un état des travaux qui ont débuté et vont se poursuivre dans les mois à venir :

☞ Dragage du port

Le chantier devrait commencer en septembre 2014 avec le creusement des fondations des bâtiments, suivi en fin d'année ou début 2015 par les opérations de dragage proprement dites. Celles-ci devraient se faire sans perturber l'activité du port.

☞ Construction du hangar technique du port

Le permis de construire est en cours de rédaction. Le principe général est de conserver les caractéristiques (matériaux, couleur, aspect et hauteur) que les bâtiments existants afin de limiter au maximum l'impact visuel de ce hangar.

Le SDIS n'a pas émis d'objections aux solutions techniques mises en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

☞ Modernisation des installations frigorifiques

Les travaux ont débuté coté Garlahy, pour une mise en service avant l'été. La criée sera traitée en fin d'année sans que les travaux ne viennent perturber les opérations de mareyage.

☞ Extension de la capitainerie

Le projet de permis de construire est en cours de réécriture afin de mieux intégrer les locaux destinés à la SNSM dans l'existant.

6. Points Divers

Imprimante sous criée

L'imprimante achetée reste trop lente par rapport aux besoins des acheteurs. Cependant une prévisualisation des feuilles d'achat a été commandée fin février à notre informaticien afin de leur permettre de consulter leurs achats sans avoir à imprimer leur feuille.

Demandes particulières pour la criée du Croisic

Pour ce qui est de la connexion des acheteurs sur le système informatique à partir du Croisic, un accès câblé va être testé.

Les travaux de construction d'une plateforme pour éloigner les véhicules des sas sont lancés.

Arrivée de la nouvelle barge Top Moule dans le port.

La Ste TOP MOULE vient de remplacer son chaland mytilicole de 20 m par un nouveau plus grand (24 M) sans nous avoir préalablement informés. Nous avons été informé du projet au cours de la dernière CRIPA d'octobre 2013 où nous avons émis des réserves sur l'accueil de ce type de navire dans le port de La Turballe.

Un courrier va être adressé à la Ste pour lui intimer l'obligation de s'amarrer au Croisic et de quitter le port de La Turballe.